

Il ressort très clairement du libellé de l'accord que nous avons confié aux États-Unis l'entière responsabilité d'établir les directives et le mandat auxquels nous devons nous conformer pour leur vendre notre bois d'oeuvre. L'industrie canadienne ne peut accepter une chose pareille.

Cet accord aura de graves répercussions sur nos exportations de bois d'oeuvre vers d'autres pays. Cela peut compromettre sérieusement la validité des arguments que nous pourrions invoquer devant le GATT au sujet d'autres problèmes qui surgiront certainement à l'occasion de nos échanges commerciaux très difficiles avec les États-Unis. Les États-Unis ont maintenant l'intention de réduire les importations canadiennes, dans le but premièrement de faire en sorte que le commerce avec les États-Unis soit moins avantageux par rapport à ce qu'il était et, deuxièmement, de placer leurs nationaux en meilleure situation commerciale. Cela arrive au moment où nous négocions le libre-échange.

• (1200)

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement fédéral essuie un échec dans la recherche du libre-échange avec les États-Unis. Cela a commencé dès le début. Je dirai même que cela a commencé dès septembre 1985, quand le premier ministre (M. Mulroney) a présenté à New York un discours dans lequel il disait que le Canada était disposé à commercer. Il n'est pas seulement disposé à commercer, il distribue des tas d'échantillons gratuits, et c'est très malheureux.

Nous perdons de plus en plus du terrain. Une chose entraîne une autre. Dès que le gouvernement a donné le signal de son intention de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, tous les groupes de pression américains ont vu rouge, pensant que le Canada allait obtenir un traitement préférentiel et que les Canadiens allaient accaparer les opportunités. Il n'est certainement pas question de cela, et il n'en a jamais été question.

Mais ces groupes de pression se sont abattus sur Washington, aiguillonnés par les rumeurs de leur secteur, pour approcher leurs hommes politiques. Les politiques bien sûr, tout à fait conscients et préoccupés des intérêts particuliers en jeu, sont immédiatement passés à l'action. Le rideau a commencé de s'abaisser sur le commerce canado-américain. C'est très de malheureux parce que nous avons une excellente tradition, de très bonnes relations commerciales avec les États-Unis. Maintenant, bien sûr, une chose entraîne une autre. Il y a un effet de domino, qui peut annoncer beaucoup de difficultés pour les Canadiens.

Nous en avons vu les effets sur le secteur des bardeaux, et il y aura beaucoup d'autres exemples. Nous nous occupons en ce moment de bois d'oeuvre. Il y a un effet d'onde qui se propage du gouvernement actuel et de ses organismes immédiats vers les organismes de réglementation aux États-Unis. Il y a eu l'affaire dans laquelle la Commission fédérale de réglementation de l'Énergie a dit que les exportateurs canadiens de gaz naturel ne pouvaient pas répercuter les frais de pipe-line sur les acheteurs américains de gaz naturel, même si les producteurs canadiens et les acheteurs américains ont signé un accord à cet effet et même si l'Office national de l'énergie a approuvé cette pratique commerciale. Il ne s'agit pas là d'un simple ennui sans importance pour les exportateurs canadiens de gaz naturel. Cela représente la perte d'environ 450 millions de dollars de

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

ventes de gaz naturel aux États-Unis, à une époque où notre secteur énergétique subit un recul très marqué.

Que fait-on? Le gouvernement n'a pas vraiment compris ce danger et il n'y a pas paré, car il ne veut ni alarmer les États-Unis ni les froisser. Cependant, les Canadiens, et plus particulièrement les chefs d'entreprise et les exportateurs, sont fort sensibles à cette question; non seulement on n'apaise pas leurs craintes, mais on ne fait que les aggraver, car les gens s'alarment de voir que le gouvernement ne défend pas leurs droits. Le gouvernement ne fait pas passer au premier plan leurs intérêts, mais bien ceux du premier ministre du Canada et du président des États-Unis.

Que fait le président des États-Unis? Au lieu d'affirmer que le mémorandum d'entente concernant l'industrie du bois d'oeuvre est injuste, il dit aux producteurs américains de ne pas s'inquiéter, qu'on s'occupe d'eux, que les Canadiens n'auront plus les droits qu'ils avaient auparavant dans le domaine commercial et que son gouvernement va s'assurer de leur mettre le plus possible les bâtons dans les roues. Ce n'est pas là l'initiative que nous attendions du premier Sommet de Québec, entre le premier ministre du Canada et le président des États-Unis. Nous ne pouvions le prévoir en écoutant les paroles du premier ministre, mais c'est vraiment injuste envers les Canadiens.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je veux formuler un certain nombre d'observations au sujet de ce projet de loi. Je déplore le fait que le projet de loi ne soit pas soumis à un vote conformément à la motion dont nous sommes saisis tendant à ce que cette question soit mise aux voix. Je le déplore, car on a appris au cours du week-end qu'un des ministres se félicitait des problèmes que causent au gouvernement l'ancien ministre d'État aux Transports et d'autres ministres. Il s'agit, bien entendu, de la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney). Elle s'en est félicitée car les problèmes de népotisme auxquels se heurte le parti conservateur au Québec détournent l'attention du public du fait que nous avons, eu en fait, la semaine dernière deux semaines de débat sur la question du bois d'oeuvre. La Chambre a accepté de prolonger ses travaux la semaine dernière et ainsi, le débat qui aurait pu prendre davantage d'ampleur dans tout le pays, a été réduit à une semaine. Cependant, cela ne change rien au fait que le gouvernement n'a pu régler de façon satisfaisante de très graves questions. J'aimerais me pencher sur quelques-unes d'entre elles dans le temps à ma disposition.

Tout d'abord, qu'est-ce ce que cela nous dit des négociations sur le libre-échange du gouvernement? Vous vous rappelez sans doute, madame la Présidente, que le 8 mai 1986, afin d'obtenir rapidement l'accord du Sénat américain, le président Reagan a écrit au sénateur Packwood pour lui signaler qu'il exercerait des pressions, afin d'obtenir un règlement rapide de ce que les Américains considéraient être le problème du bois d'oeuvre, «indépendamment des négociations globales». Il disait dans sa lettre, en terminant, que son gouvernement se rendait parfaitement compte que les points de friction concernant les échanges en matière de bois et d'autres produits devaient être réglés avant que ne soient présentés au Sénat les résultats des négociations générales. En d'autres mots, jusqu'à ce qu'aient été réglées toutes ces questions qui tracassent les Américains, rien n'incitera ces derniers à vouloir conclure avec le Canada un accord commercial dans d'autres domaines.